

Département du Var

# VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT CYR SUR MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2017 -12 - 13

Séance du 12 décembre 2017

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 29

Représentés : 3

Absent excusé : 1

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-sept, le douze décembre,  
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER  
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la  
présidence de Monsieur le Maire.

**OBJET :**

**Etaient présents** : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

**Adjoints** : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,  
SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT,  
JOANNON, LE VAN DA.

**Conseillers Municipaux** : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,  
CIDALE, LALESART, LEITE, MANFREDI, ORSINI, PELOT-  
PAPPALARDO, TOCHE SOULÉ, TROGNO, VIDAL, Messieurs,  
BUONCRISTIANI, GIULIANO, LUCIANO, OLIVIER,  
PATOULLARD, ROCHE, SAOUT, VALENTIN.

RENOUVELLEMENT  
DE L'EMISSAIRE EN MER

AUTORISATION DE  
PROGRAMME ET DE  
CREDITS DE PAIEMENT  
SUR LE BUDGET DE  
L'ASSAINISSEMENT  
COLLECTIF

**Etaient représentés** :

**Conseillers Municipaux** : Mesdames Sabine GIACALONE  
(procuration à Madame Christine ORSINI), Olivia MOTUS-  
JAQUIER (procuration à Madame Amandine CIDALE), Monsieur  
Yannick GUEGUEN (procuration à Monsieur Louis FERRARA)

**Etait absent excusé** :

**Conseillers Municipaux** : Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,  
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20171212-DEL20171213-DE  
Date de télétransmission : 15/12/2017  
Date de réception préfecture : 15/12/2017

Afin de permettre le renouvellement de l'émissaire en mer, Monsieur le Maire propose l'ouverture d'une autorisation de programme et de crédits de paiement, sur le budget de l'assainissement collectif.

Pour garantir un aménagement cohérent et permettre la réalisation de ces travaux, il convient de les réaliser sur une période n'excédant pas 3 années, soit de 2018 à 2020.

L'année 2018 sera surtout consacrée aux études et plus particulièrement aux demandes d'autorisation auprès des services de l'Etat, les années 2019 et 2020 à l'essentiel des travaux.

Cet aménagement impacte le budget de l'Assainissement Collectif.

Afin de permettre une programmation pluriannuelle des investissements susdits, il est proposé de recourir à la procédure d'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) prévue aux articles L2311-2 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales, et ce, pour le budget concerné.

Le recours à cette méthode comptable vise à planifier la mise en œuvre des investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, garantit une meilleure visualisation du programme et permet en outre une lisibilité optimale des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Monsieur le Maire rappelle que les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

*Vu le débat d'orientations budgétaires concernant le budget de l'Assainissement Collectif de l'exercice 2018 présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 14 novembre 2017,*

*Vu la consultation de la Commission des Finances, lors de sa séance du 30 novembre 2017,*

Afin de réaliser les travaux de renouvellement de l'émissaire en mer pour la période 2018/2020, Monsieur le Maire propose l'Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement, sur le Budget de l'Assainissement Collectif, suivante :

## APCP EMISSAIRE EN MER

### Recettes budgétaires

	2018	2019	2020	Total
Autofinancement	100 000,00	20 000,00	160 000,00	280 000,00
2762 - TVA	20 000,00	40 000,00	116 000,00	176 000,00
70128 - Participations à l'assainissement collectif		180 000,00	420 000,00	600 000,00
Total	120 000,00	240 000,00	696 000,00	1 056 000,00

### Dépenses budgétaires

	2018	2019	2020	Total
2315 - Maîtrise d'œuvre	120 000,00			120 000,00
2315 - Travaux		240 000,00	696 000,00	936 000,00
Total	120 000,00	240 000,00	696 000,00	1 056 000,00

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

Adopte l'exposé qui précède,

Approuve l'autorisation de programme et les crédits de paiement afférents, telle que décrits dans les tableaux ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

*Signature électronique*

Philippe BARTHELEMY